

Partagerez-vous mes renseignements personnels?

Que sont les renseignements médicaux personnels?

Les renseignements médicaux personnels sont les renseignements qui se rapportent à votre santé mentale ou physique au moment de recevoir des soins de santé. En ce qui a trait à votre santé mentale, les renseignements médicaux personnels peuvent comprendre votre diagnostic, vos antécédents familiaux ou le nom des endroits où vous obtenez des services ou du soutien.

Mes renseignements médicaux personnels sont-ils partagés? Pourquoi et avec qui?

En fait, les gens demandent vos renseignements médicaux personnels et les utilisent dans le but de vous offrir les services qui, espérons-le, vous aideront le plus. Pour ce faire, votre intervenant devra peut-être partager vos renseignements médicaux avec d'autres membres du personnel de son organisme ou d'autres

organismes de santé ou de services sociaux.

Parfois, votre intervenant vous demandera si vous consentez à partager vos renseignements personnels avec d'autres personnes. N'hésitez pas à lui demander pourquoi.

Parfois, mes renseignements médicaux personnels seront partagés sans que personne ne me demande mon consentement d'abord?

Il y a des circonstances où, selon la loi, vos renseignements médicaux personnels peuvent être partagés sans votre consentement et sans même que vous sachiez qu'ils aient été partagés.

Vos renseignements médicaux personnels peuvent être partagés dans

des circonstances où il est possible que vous vous fassiez mal ou que vous fassiez mal à quelqu'un d'autre. Dans le cas de votre décès, ils seront aussi transmis à toute personne concernée.

Ai-je le droit de choisir qui pourra consulter mes renseignements médicaux personnels?

Oui, sauf dans les cas où la loi établit que vos renseignements médicaux personnels peuvent être partagés sans votre consentement.

Combien de temps dure mon consentement?

Jusqu'à ce que vous décidiez de ne plus donner votre consentement. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment.



L'histoire de Nina

Nina a 28 ans et se rend à un organisme pour rencontrer son intervenante pour la première fois aujourd'hui. Céleste lui parle un peu de l'organisme et des services qu'ils offrent. Puis, elle demande à Nina de donner son consentement pour le partage de ses renseignements personnels avec d'autres organismes. Nina demande davantage d'information parce qu'elle n'est pas tout à fait sûre. Céleste lui explique que c'est pour lui permettre de consulter d'autres personnes que celles qui travaillent pour l'organisme dans le but de lui fournir les services dont elle peut avoir besoin.

Nina commence à se demander ce que tout cela veut dire. Avec qui veut-elle partager mes renseignements personnels et pourquoi? Céleste semble être une bonne personne et je crois que je peux lui faire confiance, mais je ne la connais que depuis cinq minutes. Je ne suis toujours pas entièrement sûre de quoi elle parle.



Prochaines étapes à suivre...

Demandez comment, quand et avec qui vos renseignements médicaux personnels sont partagés.

Demandez à votre intervenant quand ils doivent demander votre consentement pour partager vos renseignements médicaux personnels et, dans quels cas, ceci n'est pas nécessaire.

Demandez qu'est-ce qui arrivera si vous refusez de partager vos renseignements médicaux personnels.

Vous avez toujours le droit de changer d'idée et de retirer votre consentement.

Posez beaucoup de questions. Si vous n'obtenez pas de réponses ou que les réponses obtenues ne vous semblent pas satisfaisantes, vous avez le droit de dire non. Vous avez également le droit de refuser et de porter plainte.

Cette brochure fait partie d'une série portant sur vos droits à la vie privée et votre santé mentale. Les autres brochures de cette série sont :

- Quels sont mes droits à la vie privée?
- Qui peut consulter mes renseignements personnels?
- Pourquoi me pose-t-on ces questions?
- Qu'y a-t-il dans mon dossier?

Pour de plus amples renseignements sur vos droits à la vie privée, veuillez consulter le site Web du Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario à www.ipc.on.ca ou téléphoner :

Région de Toronto (416/local 905) : 416-326-3333

Interurbain : 1-800-387-0073 (en Ontario)

ATS : 416-325-7539

Pour joindre l'agente des communications bilingue, veuillez composer le : 416-326-4804